Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la politique de l'alimentation** **Bureau de l'évaluation scientifique, de la recherche et des laboratoires** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDPAL/2015-889** **19/10/2015**

Date de mise en application : 21/10/2015
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Liste des laboratoires agréés pour la réalisation d'analyses officielles pour la recherche de Xylella fastidiosa sur végétaux par PCR en temps réel

Destinataires d'exécution
DRAAF-SRAL DAAF ADILVA LNR : Anses, laboratoire de santé des végétaux Laboratoires départementaux d'analyses

Résumé : La présente instruction liste les laboratoires agréés pour la réalisation d'analyses officielles pour la recherche de Xylella fastidiosa sur végétaux par PCR en temps réel.

Textes de référence :-Directive 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté ;
- Directive 2008/61/CE de la Commission du 17 juin 2008 fixant les conditions dans lesquelles certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets énumérés aux annexes I à V de la directive 2000/29/CE du Conseil peuvent être introduits ou circuler dans la Communauté

ou dans certaines zones protégées de la Communauté pour des travaux à des fins d'essai ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales
- Décision d'exécution 2014/87/UE de la Commission du 13 février 2014 concernant des mesures visant à empêcher la propagation dans l'Union de Xylella fastidiosa (Well et Raju)
- Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants
- Arrêté du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire
- Arrêté du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux
- Arrêté du 25 Août 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, aux produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire
- Arrêté du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces végétales
- Arrêté du 2 avril 2015 relatif à la prévention de l'introduction de Xylella fastidiosa (Well and Raju).
- Note de Service DGAL/SDPRAT/N2012-8074 du 27 mars 2012 référençant la réalisation des analyses officielles de détection d'organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux : agréments des laboratoires et autres aspects réglementaires et techniques
- Note de service DGAL/SDPAL/2015-445 du 13 juin 2015 relative à l'appel à candidatures pour la réalisation d'analyses officielles pour la recherche de Xylella fastidiosa sur végétaux par PCR en temps réel.

I - Laboratoires agréés

Conformément à l'appel à candidature lancé par la note de service DGAL/SDPAL 2015-445 précitée, il est procédé à la désignation des laboratoires d'analyse pour la réalisation d'analyses officielles pour la recherche de Xylella fastidiosa sur végétaux par PCR en temps réel

La liste des laboratoires agréés est consultable sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse suivante :

http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-en-sante-des-vegetaux

Cette liste est mise à jour en tant que besoin.

II - Laboratoire national de référence

Le laboratoire national de référence pour ces analyses est :

Laboratoire de la santé des végétaux
Unité de Bactériologie, Virologie et OGM
Equipe de bactériologie
7 rue Jean Dixméras
49044 Angers cédex 01